

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**Saisine directe par les usagers : notice explicative pour remplir l'imprimé unique**

Vous pouvez directement compléter cet imprimé quelque soit votre zone d'habitation sur le Département du Finistère.

Après avoir précisé la date de votre demande, veuillez remplir chaque partie de l'imprimé comme cela vous est indiqué ci-dessous pour le F.S.L – aide financière.

DISPOSITIF SOLLICITE :

- Indiquez votre numéro allocataire CAF ou MSA.
- Précisez : le montant de l'aide que vous sollicitez (accordée sous forme d'avance remboursable (prêt) et/ou sous forme de subvention).

DEMANDEUR : indiquez avec précision votre état civil, votre adresse complète et, éventuellement, votre numéro de téléphone. Cochez la case saisine directe puis celle concernant l'accompagnement si c'est le cas.

INSTRUCTEUR : ne rien inscrire dans cette partie.

COMPOSITION DE LA FAMILLE :

- Précisez la composition de votre famille en distinguant :
- Vos enfants à charge,
- Les autres personnes vivant au foyer.
- Mentionnez leur âge et leur activité (ex : salarié, demandeur d'emploi, apprenti, scolaire etc....)

BUDGET DU FOYER :

- Détaillez toutes les ressources mensuelles du foyer et les charges du mois en cours, en joignant les justificatifs (vos ressources ainsi que celles de vos parents pour les jeunes et/ou celles de votre conjoint).
- Précisez également si vous êtes en attente de ressources.
- Les dettes ou arriérés et les mensualités de prêts

DONNES COMPLEMENTAIRES : cochez les cases qui correspondent à votre situation.

EXPOSE/PRESENTATION DE VOTRE SITUATION : expliquez les raisons de votre demande. Vous pouvez faire part de votre situation d'emploi ou de formation et montrer en quoi l'aide sollicitée permettra de résoudre durablement vos difficultés.

Si vous souhaitez être conseillé pour compléter l'imprimé, vous pouvez contacter :

- La mission locale si vous avez moins de 26 ans
- Les Communales d'Action Sociale (CCAS)
- Les Centres Départementaux d'Action Sociale et leurs antennes,
- Toute personne de votre choix.

Après avoir rempli l'imprimé unique et joint tous les justificatifs nécessaires à l'examen de votre demande en commission, n'oubliez pas de signer le document.

Envoyez le dossier à l'adresse qui concerne votre commune d'habitation (voir la carte des Commissions locales de lutte contre les exclusions (C.L.L.E))

En cas de dossier incomplet, il vous sera indiqué les éléments manquants.

Attention, tout dossier incomplet ne pourra être instruit.

Les dossiers complets seront étudiés en commission. Les membres seront informés de vos demandes antérieures. Si vous êtes habituellement suivi par un travailleur social, il sera informé de votre demande.